

## BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE SURVENUS DURANT LA SAISON 2017-2018

Le réseau « Sécurité à la chasse » de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) vient de procéder à l'analyse détaillée des circonstances des accidents répertoriés entre le 1er juin 2017 et le 31 mai 2018.

Le nombre total d'accidents de chasse relevés durant la saison s'élève à 113, en net recul par rapport à celui de la saison précédente (143 accidents). Ce chiffre est historiquement le plus bas jamais observé depuis la mise en place du réseau « Sécurité à la chasse » à la fin des années 1990 et vient confirmer la tendance baissière observée depuis près de 20 ans.

115 victimes ont été identifiées dont 17 personnes non chasseurs. A l'instar du nombre total d'accidents, ce chiffre est également le plus bas jamais observé depuis près de 20 ans.

La majorité des accidents sont intervenus lors d'une chasse collective au grand gibier (57%), reflétant l'importance de la pratique de ce mode de chasse en France.

Sur les 113 accidents relevés, 13 accidents mortels restent néanmoins à déplorer dont 3 concernant des personnes « non chasseurs », contre 18 la saison précédente (aucune victime non chasseur).

La très grande majorité des accidents mortels restent liés à un manquement aux règles élémentaires de sécurité et en particulier au non-respect de l'angle de sécurité de 30 °, à un tir sans identification et à une mauvaise manipulation de l'arme.

L'ONCFS et le monde cynégétique restent activement mobilisés pour réduire l'accidentologie à la chasse, notamment au travers de la formation à l'examen du permis de chasser, de la formation des chasseurs et de la conduite de nombreuses opérations de communication (DVD, posters, articles de presse...).

Les échanges en cours ou à venir au niveau départemental dans le cadre du renouvellement de nombreux schémas départementaux de gestion cynégétique, permettront de mieux sensibiliser les chasseurs à la sécurité à la chasse mais également de renforcer si nécessaire la réglementation locale sur ce sujet, dans un objectif commun et partagé de réduire encore l'accidentologie à la chasse dans les années à venir.

### CONTACT PRESSE

**David Gaillardon**

Directeur de la communication

01 44 15 10 44

[david.gaillardon@oncfs.gouv.fr](mailto:david.gaillardon@oncfs.gouv.fr)

[www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr)

L'ONCFS est sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture